



Envoyé en préfecture le 21/06/2024  
Reçu en préfecture le 21/06/2024  
Publié le 25/06/24  
ID : 048-200069151-20240613-DELIB\_2024\_085-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

<b>Membres en exercice : 35</b> <b>Présents : 25</b> <b>Votants : 32</b> <b>Pour : 32</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-085 - TRAVAUX DE LA TRAVERSÉE D'ISPAGNAC DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU RÉSEAU EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique : « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage ; ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme » ;

VU la délibération n° DELIB-2023-036 du 02 mars 2023 par laquelle la Communauté de communes a transféré la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif prévus dans le projet d'« Aménagement de la traversée du village d'Ispagnac », à la Commune d'Ispagnac ;

CONSIDÉRANT le projet d'« Aménagement de la traversée du village d'Ispagnac », initié par la Commune d'Ispagnac, qui concerne des travaux sur le réseau pluvial, sur le revêtement de

chaussée et divers aménagements de voirie, compétence communale ; réseaux d'eau potable et d'eaux usées, compétence communautaire ;

**CONSIDÉRANT** les différentes réunions qui se sont déroulées en 2023 et début 2024, au cours desquelles le maître d'œuvre a présenté plusieurs scénarii d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté attributif de subvention de DETR n°2023-166-002 du 15 juin 2023 qui attribue une subvention de 735.000€, sur une dépense subventionnable de 1.470.000€, soit un financement à hauteur de 50%, sachant que les travaux de réseaux humides sont inclus dans la dépense subventionnable ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux relatifs à l'eau potable sont éligibles à l'Appel à Projet « Renouvellement des canalisations d'eau potable » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne fin 2023, dans le cadre du « Plan EAU – Mesure 14 » et qu'il convient de déposer le dossier de demande de subvention avant le 30/06/2024 ;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la phase PROJET par le maître d'œuvre, prévue la deuxième quinzaine du mois de juin 2024;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

RESEAU EAU POTABLE	Montant en € HT
Coût Travaux et frais annexes	238.317,46€
DETR – Subvention 50% acquise	119.158,73€
AEAG – Subvention 30% sollicitée	71.495,24€
Autofinancement – Communauté de communes - 20%	47.663,49€

**SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour l'attribution d'une subvention sur les travaux relatifs à la réfection du réseau d'eau potable, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Traversée du village d'Ispagnac, à un taux de 30%, sur une dépense subventionnable de 238.317,46€ HT, soit une subvention 71.495,24€,

**MANDATE** Monsieur le Président pour déposer le dossier de demande de subvention.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).